

**ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
RECIA**
(Page n° 1 / 3)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi seize novembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la résidence La Baronnière située 4 rue de la Baronnière 37420 AVOINE.

DATE DE LA CONVOCATION : 08 NOVEMBRE 2022

PRÉSENTS :

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. D.GODOY – MME. C.MARCHAL – MME. C.LAMBERT –
MME. F.HENRY – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. C.HOUVENAGHEL
– MME. C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT excusé
M. S.PINAUD excusé
MME. L.VUILLERMOZ absente
M. M.PAVY a donné pouvoir à M. D.GODOY
MME. F.ROUX excusée
MME. D.TIJOU excusée
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL
M. A.DUBOIS excusé
M. P.RALLE excusé



PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME. B.BACHET

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 12
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 10	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 2	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Le Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Interactive) associe l'Etat, la Région centre Val de Loire, les Conseils départementaux du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, les Universités de Tours et d'Orléans, l'INSA Centre Val de Loire, plusieurs centaines de Communes et d'EPCI, et différentes structures publiques et privées qui portent des missions de service public.

Toutes ces entités se regroupent pour mener ensemble des actions, mutualiser des moyens, agir dans la meilleure coordination, dans le domaine du numérique.

Crée en 2003, le GIP a trois missions principales :

- Être un centre de ressources et de compétences régional autour du numérique ;
- Contribuer à l'animation de la communauté régionale TIC (technologies de l'information et de la communication) ;
- Être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services.

Le GIP RECIA est le pôle régional de ressources et de compétences mutualisées contribuant à l'aménagement numérique du territoire ainsi qu'au développement des usages des TIC. Il assure une activité de veille technologique, juridique et financière permettant de fournir des prestations d'assistance, de conseil, d'expertise auprès de ses membres. Il mène des études de pertinence, de faisabilité et contribue à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du numérique.

**ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
RECIA**

(Page n° 2 / 3)

CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Il constitue un observatoire dans les domaines de l'aménagement numérique du territoire (infrastructures et usages) permettant de veiller à la mise en œuvre de politiques nouvelles liées aux TIC, pour ensuite les évaluer et les adapter aux évolutions du contexte.

Les nouveaux usages du numérique ont un impact sur de nombreuses activités. Il y a un fort intérêt à organiser les liens, les mutualisations, les échanges d'expériences entre tous les acteurs particulièrement concernés par la transition numérique. C'est pourquoi, le GIP RECIA anime la communauté régionale TIC publique et privée. Il facilite la complémentarité et la coordination des initiatives et projets TIC des collectivités territoriales. Il est l'interlocuteur privilégié des acteurs publics et privés dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire.

Le GIP RECIA propose des solutions de mutualisation permettant à la fois de répondre de façon globale à des enjeux identifiés et de générer des économies d'échelles. Il peut également coordonner des groupements de commandes pour le développement, l'acquisition de logiciels et d'équipements ou la fourniture de services. Il s'attache à mettre en œuvre des projets dans les principaux secteurs de l'action publique (enseignement, recherche, formation, santé, services publics), ... contribuant à l'aménagement numérique, équitable et homogène du territoire. Ses compétences et ressources techniques lui confèrent également la possibilité de mettre en œuvre et de développer des services et des applicatifs TIC pour le compte de ses membres.

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-d'approuver l'adhésion du CIAS Chinon Vienne et Loire au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,

- d'approuver les termes de la convention constitutive entre le CIAS Chinon Vienne et Loire et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

-d'autoriser le Président du CIAS Chinon Vienne et Loire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,

**ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
RECIA**
(Page n° 3 / 3)

-de désigner Monsieur Richard GUÉRIN en qualité de représentant titulaire et Madame Christelle FROLA en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

-de donner tous pouvoirs au Président du CIAS Chinon Vienne et Loire pour l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme
Pour le Président et par délégation de signature,
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-
ENSARGUET

Certifié exécutoire, compte tenu :

-de la publication le *24 novembre 2022*
-de la transmission en sous-préfecture le *24 novembre 2022*
Pour le Président et par délégation de signature,
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET

